

La commune de Saint-Brevin met tout en œuvre pour lutter contre la chenille processionnaire du pin

La commune de saint-Brevin, comme de nombreuses communes sur tout le territoire national, est malheureusement concernée par la présence de chenilles processionnaires. L'interdiction absolue des traitements chimiques par hélicoptère et les variations de plus en plus importantes des cycles biologiques des chenilles nous ont conduits à repenser l'ensemble des méthodes de lutte contre ce fléau. Afin de protéger l'exceptionnel patrimoine boisé de la commune et aussi afin de préserver les habitants des nuisances liées à la chenille, nous avons décidé de mettre en place de nouvelles techniques de lutte, alternatives et innovantes. Elles concernent tous les espaces publics bien sûr, mais aussi les propriétés des habitants qui peuvent bénéficier d'une prise en charge financière par la commune afin d'avoir la possibilité de traiter leurs arbres.

La chenille processionnaire du Pin, forme larvaire d'un papillon de nuit (Thaumetopoea pityocampa), est surtout connue pour son caractère extrêmement urticant, et pour son mode de déplacement en file indienne, d'où elle tire son nom.

C'est une espèce défoliatrice qui s'attaque aux pins (pin noir d'Autriche, pin laricio, pin maritime, pin sylvestre et pin d'Alep) et, dans une moindre mesure, aux cèdres. Les autres essences ne sont pas touchées.

Les populations de chenilles processionnaires du pin connaissent des fluctuations importantes et assez régulières s'étalant sur plusieurs années, dues à différents facteurs tels que le climat, l'abondance ou non de leurs ennemis naturels, la quantité et la qualité de la nourriture disponible

...



Depuis deux ans, suite à l'interdiction du traitement chimique par hélicoptère, vous avez pu constater que d'importants changements dans l'organisation de la lutte contre la chenille processionnaire du pin ont été opérés.

Aidée par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles, nous avons mis en place un dispositif pilote qui fixe les bases d'un plan de lutte pluriannuel par zones. Ainsi, une étude a été menée sur le territoire de notre commune pour définir les méthodes de lutte les plus adaptées en fonction des secteurs géographiques.

Désormais il n'est plus question de s'appuyer sur une seule et unique méthode (le traitement biologique par bacille de Thuringe), mais sur la combinaison de plusieurs techniques, afin de garantir une plus grande efficacité pour la destruction des populations de chenilles.

Nous connaissons hélas les nombreuses nuisances de la chenille processionnaire du pin

- Sur les végétaux : préjudice écologique et esthétique avec la diminution de la qualité paysagère des sites, la destruction de certains pins et dans tous les cas, la perte de croissance des arbres infestés
- Sur la santé publique : risque de réactions allergiques parfois graves, risque d'urtication et d'atteintes pulmonaires et oculaires
- Sur la santé animale : atteintes oculaires, nécrose des muqueuses notamment pour les chiens
- Sur l'économie locale : le risque sanitaire peut avoir des incidences financières pour des communes à forte activité touristique et pour l'hôtellerie de plein air

Contraints par la législation, nous mettons en œuvre différentes techniques

Les échanges scientifiques avec l'INRA, sur les déphasages de cycle notamment, et sur la validation de nouvelles méthodes de régulation, ont permis, en collaboration avec la FDGDON, de mettre en place de nouvelles techniques.

• **La lutte biologique** avec l'utilisation du Bacille de Thuringe (par la FDGDON), conduite depuis le sol. Si cette méthode est efficace, elle est parfois limitée par :

- l'accessibilité de certains sites (passage du véhicule, densité du sol, pelouse...)
- la limite technique du matériel (hauteur de pulvérisation)
- les conditions météorologiques (pluie, vent)
- des périodes de traitement courtes (uniquement à l'automne sur les stades larvaires de la chenille)
- la durée d'efficacité du produit (8 à 10 jours)
- la difficulté d'intervenir sur les nids au bon moment car les cycles de la processionnaire du pin peuvent être différents selon les colonies.



Nous avons fait traiter tous les lieux publics (écoles, parcs, stade, espaces verts...) et le massif dunaire boisé de l'Océan.

En outre, pour inciter les propriétaires privés à agir, nous avons décidé **de prendre en charge à hauteur de 50 %** ce traitement (inscription préalable en Mairie avant septembre).

En 2016, 116 particuliers se sont inscrits pour cette action (en augmentation par rapport à l'année précédente).

83 personnes ont bénéficié d'un diagnostic de la FDGDON avec préconisation des méthodes de lutte, pris en charge financièrement par la Ville.

Il est important de souligner que pour plus d'efficacité, la lutte doit être collective.



- **L'installation de pièges à phéromones**, qui permettent de capturer les papillons adultes mâles et limiter ainsi la reproduction. Les services ont posé en juin dernier 74 pièges à phéromones sur le massif boisé dunaire. Il a été constaté leur efficacité avec de nombreux papillons mâles capturés.

- **La pose de collerettes éco-piège**, installées sur les troncs des pins. Elles empêchent les chenilles de descendre au sol et de s'y enfouir.

50 éco-pièges ont été posés à partir de novembre 2016 au niveau des espaces publics (Paul Fort, François Dallet, Max Jacob, stade...). Par ailleurs, 57 éco-pièges ont été achetés par des particuliers.

- **La mise en place de nichoirs à mésanges**. Prédatrice naturelle de la chenille processionnaire, une mésange peut se nourrir en hiver de 40 chenilles par jour.

53 nichoirs ont été posés en début d'année 2017 (massif dunaire, stade, square maurice piconnier, bois du grand traict).

- **L'échenillage**. Il s'agit de prélever manuellement les nids de chenilles processionnaires du pin. Il est pratiqué sur tous les jeunes pins du domaine public accessibles dès découverte d'un nid par les équipes municipales, qui sont également équipées de petits chalumeaux pour brûler les processions au sol.

Il est nécessaire d'associer ces différentes techniques pour un traitement le plus efficace possible. Nous avons choisi de consacrer 30 000 € chaque année à la lutte contre les chenilles processionnaires.

Notre campagne 2017

Nous avons décidé de poursuivre l'association de ces différentes techniques afin de traiter toujours plus efficacement ce problème.

Des interventions sur les lieux publics seront à nouveau programmées.

L'aide financière apportée aux particuliers pour un traitement au Bacille de Thuringe sera reconduite. Attention : il faudra s'inscrire auprès des services techniques pour septembre 2017.

La Ville fera des rappels réguliers dans ses outils de communication.

Précautions à prendre

Si vous souhaitez éliminer les chenilles en procession, le mieux est de les ébouillanter tout en prenant des précautions. Équipez-vous de gants, d'un masque et de lunettes de protection ainsi que de vêtements lisses (sans accroche pour les poils urticants).

Si vous découvrez un nid de chenilles processionnaires dans votre jardin, il est recommandé de ne pas le toucher à mains nues et de vous protéger le visage, car le contact direct ou indirect avec une chenille processionnaire peut provoquer des réactions cutanées importantes.

Avec votre collaboration, nous espérons pouvoir débarrasser notre ville de ce fléau. Dans ce domaine, nous avons particulièrement besoin de vous tous.

Le Conseil Municipal

Contact :

Mairie de Saint-Brevin-les-Pins - 1 place de l'hôtel de ville
Services Techniques - 02 40 64 45 12